



John Köhl
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP
5 chemin Edouard Tavan,
1206 Genève

Ce qu'il faut savoir avant votre première consultation:

Remboursement des séances

Pour les patients avec une assurance maladie suisse, vos séances de thérapie sont remboursées lorsque vous disposez d'une prescription médicale. Cette ordonnance peut être établie soit par votre médecin traitant (généraliste), soit par un psychiatre. La première ordonnance vous donne droit à 15 séances, avec possibilité de prolongation si nécessaire. Les séances de psychothérapie sont remboursées selon les tarifs définis par la loi (LAMal - CHF 12.90 par tranche de 5 minutes) sous réserve de votre franchise et quote-part (10%).

Avant votre première séance, *merci d'envoyer par email* :

1. Votre ordonnance médicale
2. Une copie de votre carte d'assurance maladie suisse

À l'adresse suivante : jk@epfa.ch

Si vous avez une [assurance internationale](#), les conditions peuvent être différentes. N'hésitez pas à m'en informer.

Comment nous trouver

Pour vous faciliter l'accès au cabinet lors de votre première visite, voici le chemin à suivre :

En arrivant devant notre immeuble, vous verrez un ensemble de boîtes aux lettres rouges à l'entrée. À gauche se trouve un interphone. Mon nom y est inscrit - il vous suffit d'appuyer sur le bouton correspondant pour m'informer de votre arrivée. Cela déverrouillera également la porte d'entrée.

Une fois à l'intérieur, le cabinet est très facile à trouver : nous sommes au *rez-de-chaussée*. En entrant, repérez l'ascenseur en face de vous - notre porte se trouve juste à sa droite.

Avez-vous d'autres questions concernant votre première visite ?

jk@epfa.ch

